

# COMMUNE DE LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 27 MARS 2025

deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno SEAUX, Maire.

**Présents :** Mesdames Elodie CHEVEUX, Hélène LE MAUX, Noëlli VICENCIO DE MOURA ;  
Messieurs Louis BOULENOUAR, Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS, Christian MERLIN.

**Absents :** Messieurs Jean-Marc BLAISE, Pierre-Emmanuel HERBAIN, Eddy POYER et Alain VANDEN BROECK.

**Secrétaire de séance :** Madame Elodie CHEVEUX.

### ORDRE DU JOUR

1<sup>er</sup> point ordre du jour : Demande de subvention auprès du Département de l'Oise pour les travaux effectués aux inondations.

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2025 :

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2/ Compte Administratif 2024 :

Section Investissement :

Recettes :	4 500,61 €
Dépenses :	<u>24 396,92 €</u>
Déficit 2024 :	19 896,31 €
+ Excédent 2023 :	16 066,50 €

*Soit un déficit de clôture 2024 de 3 829,81 €*

Section de Fonctionnement :

Recettes :	153 060,95 €
Dépenses :	<u>142 064,17 €</u>
Excédent 2024 :	10 996,48 €
+ Excédent 2023 :	122 186,30 €

*Soit un excédent total de clôture 2024 de 133 182,78 €*

Le compte administratif 2024, présenté par Monsieur Christian MERLIN, doyen d'âge, est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal (le Maire ne prend pas part au vote).

#### 3/ Vote du Compte de Gestion 2024 du Trésor Public :

Après étude, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024.

#### 4/ Défiscalisation ou non du Syndicat des Eaux :

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de ne pas défiscaliser cette contribution communale pour l'année 2025.